

From : Race Director

To : All competitors

Note N° : 1

Date : June 21st, 2024

Suite aux incidents survenus en début de saison lors des séances qualificatives, la Direction de Course de Porsche Carrera Cup France rappelle les éléments réglementaires suivants :

Annexe L du Code Sportif International

CHAPITRE IV - CODE DE CONDUITE SUR CIRCUIT

2. Dépassements, contrôle de la voiture et limites de la piste

e) Il n'est à aucun moment permis de conduire une voiture de manière inutilement lente, erratique ou jugée potentiellement dangereuse pour les autres pilotes.

Ceci inclut, entre autres, et de façon non exhaustive :

- Le waving en piste (chauffe des pneumatiques)
- Les allures trop lentes
- Les attitudes visant à gêner les autres pilotes en piste durant la séance de qualification

Toute infraction détectée par la direction de course sera reportée au Collège des Commissaires Sportifs.

Following incidents during last event, Porsche Carrera Cup France Race Directors remind the following regulatory elements :

International Sporting Code, Appendix L, chapter IV, Code of driving conduct on circuits

2. Overtaking, car control and track limits

e) It is not permitted to drive any car unnecessarily slowly, erratically or in a manner deemed potentially dangerous to other drivers at any time.

This includes, among other things, and in a non-exhaustive manner :

- *Waving on track (tyres warm up)*
- *Pace too slow*
- *Behaviour aimed at disturbing other drivers on track during the session.*